

5.7 Protection et aide sociale

En 2018, selon les dernières données provisoires, le solde de la **protection sociale**, après un retour à l'excédent en 2017, poursuit son redressement pour atteindre 11,1 milliards d'euros (Md€). Les ressources, malgré un léger ralentissement (+ 2,4 %), restent plus dynamiques que les dépenses (+ 1,6 %).

Le montant des **prestations sociales**, qui constituent 94 % du total des dépenses, s'élève à 741,0 Md€ en 2018. Il augmente au même rythme que celui de 2017 (+ 1,8 %). Les prestations du risque vieillesse-survie, qui représentent 46 % de l'ensemble des prestations sociales, sont en hausse de 2,4 % après + 1,7 % par an depuis 2015. Cette croissance est tirée par la hausse des pensions de vieillesse (+ 2,6 %, après + 1,8 % en 2017). L'accélération s'explique d'abord par un effet de revalorisation des pensions supérieur en 2018 à 2017. À cet effet de revalorisation, s'ajoute un effet volume induit par la hausse du nombre de départs à la retraite. Les prestations liées à la santé (35 % du total des prestations) augmentent de 2,1 %. Parmi elles, les prestations de la composante maladie sont en hausse de 2,3 %. Les dépenses relatives au risque famille ralentissent, + 0,3 % après 1,1 % en 2017. En revanche, les prestations de protection sociale liées à l'emploi retrouvent un peu de dynamisme (+ 0,6 %, après + 0,1 % en 2017). La dynamique globale du risque emploi est freinée

par le net recul des prestations d'insertion et de réinsertion professionnelles (- 6,6 %). La progression des prestations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est nettement moins marquée qu'en 2017 (+ 2,4 %, après + 5,9 %) et les prestations du risque logement diminuent fortement (- 7,2 %).

Les ressources de la protection sociale s'établissent à 798,3 Md€ en 2018, et ralentissent : + 2,4 %, après + 2,8 % en 2017.

Au 31 décembre 2018, selon les derniers résultats provisoires, les départements de métropole et d'outre-mer (hors Mayotte) ont octroyé 2,0 millions de mesures d'**aide sociale** aux personnes âgées ou handicapées. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,5 million de prestations, dont 1,3 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Les départements accordent également des aides à l'insertion (1,9 million d'allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** et du **revenu de solidarité (RSO)** fin 2018) et ils sont responsables des 0,4 million de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**. Le nombre de chacune de ces mesures augmente en 2018.

Au 31 décembre 2018, 4,2 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires augmente légèrement (+ 0,6 %), alors qu'il était stable en 2017 (+ 0,1 %) et avait diminué de 1,3 % en 2016. ■

Définitions

Aide sociale départementale : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses liées au RSA. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Aide sociale à l'enfance (ASE), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité (RSO), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « En 2018, le nombre d'allocataires de minima sociaux repart légèrement à la hausse », *Études et Résultats* n° 1133, Drees, novembre 2019.
- « L'aide et l'action sociales en France – Perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion », *Panoramas de la Drees social*, Drees, édition 2019.
- « Compte provisoire de la protection sociale : le retour à l'excédent de 2017 s'amplifie en 2018 », *Études et Résultats* n° 1131, Drees, octobre 2019.
- « Aide sociale aux personnes âgées ou handicapées : les départements ont attribué 2 millions de prestations fin 2018 », *Études et Résultats* n° 1129, Drees, octobre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

	en milliers	
	2017	2018
Allocations familiales (AF)	5 063	5 108
Complément familial (CF)	901	907
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 113	3 154
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	271	301
Allocation de soutien familial (ASF)	770	798
Prime à la naissance ou à l'adoption	48	47
Allocation de base (AB)	1 709	1 686
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare) ou complément de libre choix d'activité (CLCA) ¹	279	290
CMG ² assistante maternelle et AFEAMA ³	725	787
CMG ² garde d'enfants à domicile et AGED ⁴	60	64
CMG ² structure ⁵	56	84
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 081	2 145

1. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité. PrePare depuis le 1^{er} janvier 2015. 2. Complément de libre choix du mode de garde. 3. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée. 4. Allocation de garde d'enfant à domicile. 5. Micro-crèche ou association, entreprise qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile. Champ : tous régimes. Note : données au 30 juin pour 2018 excepté les données au 31 août pour l'ARS ; données au 31 décembre pour 2017.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle Emploi.

Comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros	
	2018 (p)	18/17 (p) en %
Emplois (hors transferts)¹	787,1	1,6
Prestations sociales	741,0	1,8
Autres (charges financières...) ²	46,1	-1,0
Ressources (hors transferts)¹	798,3	2,4
Cotisations sociales	470,1	-1,0
Impôts et taxes affectés	210,6	11,5
Contributions publiques	97,9	1,8
Autres (produits financiers...) ²	19,7	-0,4
Solde	11,1	///

1. Les emplois et ressources sont présentés ici hors flux internes aux régimes de protection sociale. 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Prestations d'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2017 (r)	2018 (p)	18/17 (p) en %
Allocataires du RSA « socle », RSO ¹	1 886,0	1 889,0	0,2
Aide aux personnes âgées	1 452,4	1 466,9	1,0
Aide aux personnes handicapées	531,7	545,8	2,7
Aide sociale à l'enfance	344,1	354,9	3,1

1. Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) hors RSA jeunes. Champ : France hors Mayotte. Note : sont dénombrés ici les bénéficiaires d'une aide sociale, c'est-à-dire les personnes ayant un droit ouvert à la prestation au 31 décembre de l'année, hormis pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Dans ce cas, ce sont les personnes payées au titre du mois de décembre qui sont dénombrées. Les totaux des aides comportent des doubles comptes car une même personne peut bénéficier de plusieurs aides.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Drees, enquêtes Aide sociale.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2014	2015	2016	2017 ¹
Prestations de protection sociale / PIB	32,1	31,9	32,0	31,7
Prestations de protection sociale / RDBa ²	40,7	40,9	40,9	40,7
Ressources de la protection sociale / PIB	33,9	33,8	34,0	34,0
Part des PO ³ finançant la protection sociale	66,7	66,8	67,2	66,4

1. Données semi-définitives.

2. Revenu disponible brut ajusté des ménages. 3. Prélèvements obligatoires. Sources : Drees, comptes de la protection sociale ; Insee, comptes nationaux, base 2014.

Barèmes des minima sociaux

Au 1 ^{er} avril 2019	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux ¹	Plafonds de ressources
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) ²	206,83	206,83
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	358,61	RSA
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	509,18	1 171,80
Revenu de solidarité (RSO), allocation spécifique aux DROM	527,20	937,44
Revenu de solidarité active (RSA)	559,74	559,74
Allocation veuvage (AV)	616,65	770,82
Minimum invalidité ⁴	705,88	723,25
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	860,00	860,00
Minimum vieillesse (ASPA) ⁵	868,20	868,20
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R) ⁶	1 100,17	1 736,16

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ADA, l'ATA, l'ASS et l'AER-R. 2. Le montant et le plafond sont majorés de 7,40 euros par jour (soit 225,08 euros par mois) pour chaque adulte ayant accepté l'offre de prise en charge, manifesté un besoin d'hébergement et n'ayant pas accès gratuitement à un hébergement ou à un logement à quelque titre que ce soit. 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale. 4. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire invalidité (ASI). 5. Depuis 2006, l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) remplace les diverses prestations composant le minimum vieillesse. 6. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.

Note : barèmes pour une personne seule sans enfant.

Source : Législation.

Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2017	2018	18/17 en %
Revenu de solidarité active (RSA)	1 883,8	1 903,8	1,1
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1 163,1	1 194,5	2,7
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,6	82,2	0,8
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	427,1	379,7	-11,1
Allocation temporaire d'attente (ATA)	7,5	1,6	-78,9
Allocation pour demandeur d'asile (ADA)	86,8	100,2	15,4
Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	552,6	568,1	2,8
Allocation veuvage (AV)	9,0	7,1	-20,6
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	1,8	0,9	-53,6
Revenu de solidarité (RSO)	8,8	8,8	0,9
Ensemble des minima sociaux	4 222,0	4 246,9	0,6

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

Sources : CCMSA ; CDC ; Cnaf ; Cnam ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi ; OFII.

Prestations de protection sociale en 2018

	en milliards d'euros	
	2018 (p)	18/17 (p) en %
Santé	261,2	2,1
Maladie	213,5	2,3
Invalidité	41,0	2,2
Accidents du travail et maladies professionnelles	6,7	-2,4
Vieillesse-survie	339,0	2,4
Vieillesse	299,8	2,6
Survie	39,2	1,1
Famille	55,4	0,3
Emploi	44,6	0,6
Chômage	40,8	1,3
Insertion et réinsertion prof.	3,8	-6,6
Logement	17,2	-7,2
Pauvreté-exclusion sociale	23,7	2,4
Total des prestations sociales	741,0	1,8

Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard